



## Compte Administratif 2023

### Note de présentation brève et synthétique

#### PREAMBULE REGLEMENTAIRE :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour Collines Isère Nord Communauté, elle est consultable sur son site internet.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice en retraçant l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité et en rapprochant les prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il doit être concordant avec le Compte de Gestion du Comptable, et soumis à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le compte administratif 2023 est présenté le 20 juin 2024 en séance du conseil communautaire ; il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Communauté de Communes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.

\*\*\*\*

Les résultats du Compte Administratif sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion établi par la Responsable du Service de Gestion Comptable – SGC de Bourgoin Jallieu.

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement Budget principal	2 004 543,78	1 000 863,66	-1 003 680,12
Excédent 2022 reporté Budget principal			5 536 933,16
<i>Excédent d'investissement cumulé à affecter en 2024 au compte 001 (RI)</i>			<i>4 533 253,04</i>
Fonctionnement Budget principal	14 121 353,93	15 128 510,65	1 007 156,72
Excédent 2022 reporté Budget principal			3 204 178,37
<i>Excédent de fonctionnement cumulé à affecter en 2024 au compte 002 (RF)</i>			<i>4 211 335,09</i>

Cela permet à Collines Isère Nord Communauté de poursuivre ses objectifs de :

- Contenir la pression fiscale de ses administrés en maintenant les taux de fiscalité,
- Maitriser la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- Développer les services à la population,
- Investir pour le territoire pour le dynamiser,
- Maintenir la solidarité financière envers ses communes membres.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les dépenses de fonctionnement comptabilisent les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...), les charges de personnel, les charges de gestion courante (contribution au SMND, subventions...), les attributions de compensation versées aux communes et les charges financières liées à la dette.

Les recettes de fonctionnement sont principalement les impôts locaux, les dotations de l'Etat et les produits des prestations fournies à la population.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 14 121 353,93 € et se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 360 477,95		1 360 477,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 811 882,36		2 811 882,36
014	Atténuations de produits	4 496 392,77		4 496 392,77
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 665 763,83		4 665 763,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	209 860,43	0,00	209 860,43
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	576 976,59	576 976,59
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>13 544 377,34</b>	<b>576 976,59</b>	<b>14 121 353,93</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

**CHAPITRE 011 - DEPENSES A CARACTERE GENERAL** pour un montant de 1 360 477.95 €.

Ce chapitre regroupe les charges courantes de fonctionnement des services et prend en compte le supplément de charges lié aux transferts de compétences tels que la gestion des Zones d'activités économiques et le transport solidaire.

**CHAPITRE 012 - DEPENSES DE PERSONNEL** pour un montant de 2 811 882,36 €.

Ces dépenses tiennent compte de :

- L'évolution réglementaire du statut, du point d'indice et du GVT (glissement vieillesse technicité) et des cotisations annuelles,

**CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS** pour un montant de 4 496 392,77 €

Ces dépenses comprennent :

- Le versement aux communes des attributions de compensation : 3 548 982.81 €
- Le versement aux communes d'une dotation de solidarité : 617 177.96 €
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : La Communauté de Communes a maintenu une prise en charge à hauteur de 72% de cette contribution, soit 306 500 €
- Régularisation trop-perçu en 2022 : 23 732 €

**CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** pour un montant de 4 663 578.83 €

Ce chapitre comprend principalement :

- Les indemnités brutes chargées des élus : 136 153.93 €
- Les contributions versées au SMND, SIRRA, SMAAVO, SMABB et SCOT : 3 439 210.57 €
- La contribution au SDIS : 584 748,92 €
- Les subventions aux associations et personnes de droit privé : 503 236€ (dans le cadre des actions menées par le Pôle vie sociale et par les actions du service Economie en faveur des entreprises).

**CHAPITRE 66- CHARGES FINANCIERES** pour un montant de 209 860.43 €

L'évolution de ce chapitre est principalement due à un emprunt dont le taux variable est indexé sur le taux du livret A.

**DES ECRITURES D'ORDRE** pour un montant de 576 976,59 € correspondant aux dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 18 332 689,02 € et se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	122 351,87		122 351,87
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	363 586,17		363 586,17
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 851 226,81		10 851 226,81
74	Dotations et participations	2 880 859,50		2 880 859,50
75	Autres produits de gestion courante	898 007,24	0,00	898 007,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 895,11	1 583,95	12 479,06
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>15 126 926,70</b>	<b>1 583,95</b>	<b>15 128 510,65</b>
<b>Pour information</b>				<b>3 204 178,37</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES pour un montant de 122 351,87 €

Ces recettes concernent les remboursements sur dépenses de personnel liés aux mises à disposition et aux remboursements de la CPAM.

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES pour un montant de 363 586,17 €

**CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES pour un montant de 10 851 226.81 €**

A taux de fiscalité constants,

Ce chapitre regroupe :

- La TEOM [taxe d'enlèvement des ordures ménagères] : 3 276 973 €
- La TF/CFE [taxe et cotisation foncière des entreprises] : 2 949 621 €
- La TASCOT [taxe sur les surfaces commerciales] : 104 109 €
- L'IFER [Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux] : 113 028 €
- Le FNGIR [Fonds national de garantie individuelle des ressources] : 43 778 €
- La Fraction de TVA : 2 651 447 €
- La compensation de la CVAE : 1 697 244 €
- Des rôles complémentaires : 7 990 €

Et l'attribution de compensation négative de la commune de ROCHE : 7036.81 €

**CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION pour un montant de 2 880 859.50 €**

Ce chapitre comprend :

- Les dotations de l'Etat :

	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT 2018	MONTANT 2019	MONTANT 2020	MONTANT 2021	MONTANT 2022	MONTANT 2023
<b>Dotation intercommunalité</b>	238 387	135 903	110 681	136 659	152 079	168 671	187 346	207 667
<b>Dotation de compensation</b>	720 646	700 621	685 991	670 240	657 986	645 027	630 878	627 215
<b>Compensations fiscales</b>	73 048	86 999	94 095	162 460	171 538	1 047 065	1 075 542	1 162 187
<b>TOTAL</b>	<b>1 032 081</b>	<b>923 523</b>	<b>890 767</b>	<b>969 359</b>	<b>981 603</b>	<b>1 860 763</b>	<b>1 893 766</b>	<b>1 997 069</b>
		-108 558	-32 756	78 592	12 244	879 160	33 003	103 303

- Le fonds de compensation de TVA sur les dépenses d'entretien en fonctionnement : 4 873.30 €
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 79 926 €
- Les subventions et participations de l'Etat, CAF, Département et Région : 794 525.20 €
- Autres attributions et participations : 4 466 €

**CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE pour un montant de 898 007.24 €**

Ce chapitre regroupe les loyers, les redevances, les recettes de téléalarme, des remboursements de sinistres et les remboursements de l'assurance statutaire.

CHAPITRE 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS pour un montant de 10 895.11 €

Il s'agit de remboursements exceptionnels tels que des avoirs suite à la résiliation de lignes téléphoniques, l'annulation de l'avance de fonds suite à la participation au fonds « Région Unie » (FRU),

DES ECRITURES D'ORDRE pour un montant de 1 583.95 €.

L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 reporté, soit 3 204 178.37 €.

*Pour rappel, l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité pour la communauté de communes de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt : 4 211 335.09 € pour l'année 2023.*

## COMpte ADMINISTRATIF 2022 - PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée à des projets à moyen et long terme et retrace les opérations patrimoniales de la Communauté de Communes.

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 2 004 543,78 € et se décomposent comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 583,95	1 583,95
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	380 540,76	0,00	380 540,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	52 128,48	0,00	52 128,48
204	Subventions d'équipement versées	596 669,13	0,00	596 669,13
21	Immobilisations corporelles (6)	328 901,52	300 000,00	628 901,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	344 719,94	0,00	344 719,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>1 702 959,83</b>	<b>301 583,95</b>	<b>2 004 543,78</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			



## CHAPITRE 16- REMBOURSEMENT D'EMPRUNT pour un montant de 380 540.76 €

A noter une différence entre le montant réalisé et le montant de l'échéancier en raison de l'annuité du 30/06/2024 d'un montant de 26 870.80 euros mandatée sur l'exercice 2024.

## CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES pour un montant de 52 128.48 €

Concerne les dépenses de logiciels et licences informatiques, la dématérialisation de l'instruction des documents d'urbanisme, la refonte du site internet et des frais d'études et de diagnostic pour notamment les lignes de covoiturage.

## CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES pour un montant de 596 669.13€

Cela concerne :

- Les fonds de concours versés aux communes : 408 867 €
- La convention avec le Département pour la couverture du territoire en THD : 151 887.50 €
- L'aide « Habitez mieux » versée aux administrés : 3 000 €
- Le dispositif de « soutien à l'économie de proximité » versée aux entreprises : 32 914.63 €

## CHAPITRE 21 - IMMOBILISATION CORPORELLES pour un montant de 328 901.52 €

Ce chapitre comprend essentiellement :

- Les Installations, aménagement et matériels techniques : 41 629.99 € (pose de stores et installation d'un support vélos pour le siège communautaire, le remplacement des luminaires en LED dans la médiathèque de Charantonnay et l'EAJE de Bonnefamille, des travaux dans les EAJE, remplacements de chaudières à la gendarmerie)
- L'installation de signalétique dans les zones d'activités du territoire : 2 253.01 €
- Matériel et outillage de voirie pour la ligne de covoiturage : 61 260.40 €
- L'acquisition d'un établi pour l'atelier de l'agent technique communautaire : 1 149.60 euros
- L'acquisition de matériels de bureau et informatique : 17 356.99 €
- L'acquisition de mobilier et matériel divers : 40 816.44 € (pour l'ensemble des structures)
- Autres immobilisations : 26 120.79 € pour le fonctionnement des services
- Des frais d'actes notariés et acquisition de terrain : 138 314.30 €

## CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS pour un montant 344 719.94 €

Ces dépenses concernent :

- Les travaux de réhabilitation la médiathèque de Oytier-Saint-Oblas : 257 516.06 €
- Le diagnostic technique du bâtiment de l'EHPAD Les Colombes : 18 480 €
- L'étude de faisabilité de la réhabilitation extension de l'EAJE de Diémoz : 5 220 €
- Le solde des travaux de sécurisation de la gendarmerie : 6 947.88 €
- Les premières dépenses pour l'opération de construction de l'ALSH à Roche : 54 756 €, et pour l'extension de l'ALSH de Diémoz (1800 €)

Et enfin, DES ECRITURES D'ORDRE pour un montant de 301 583.95 € (Amortissements de subventions + régularisation comptable des dépenses du dossier « Friche Chabroud »).

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 6 537 796.82€ et se décomposent comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 042,48	0,00	85 042,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	38 414,49	0,00	38 414,49
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	430,10	0,00	430,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	300 000,00	300 000,00
28	Amortissement des immobilisations		576 976,59	576 976,59
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>123 887,07</b>	<b>876 976,59</b>	<b>1 000 863,66</b>
<b>Pour information</b>				<b>5 536 933,16</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

CHAPITRE 10 - DOTATIONS pour un montant de 85 042.48 €

Il s'agit :

- Du Fonds de compensation de TVA (FCTVA) perçu sur les dépenses d'investissement : 85 042.48 €

CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT pour un montant de 38 414.49 €

Comprenant :

- la subvention du Département pour le PDIPR : 500 €
- La subvention pour les travaux de relocalisation de la médiathèque d'Oytier : 19 480 €
- La subvention pour l'amélioration thermique des 6 médiathèques : 4 756 €
- La subvention pour le mobilier et équipement informatique pour la médiathèque d'Oytier : 8 500 €
- Le 2<sup>ème</sup> acompte de la subvention pour les travaux de sécurisation de la Gendarmerie : 5 178.49 €

DES ECRITURES D'ORDRE pour un montant de 876 976.59 € (Dotations aux amortissements + régularisation comptable des dépenses du dossier « Friche Chabroud »).

L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022 reporté, soit 5 536 933.16 €.

SERVICE COMMUN INSTRUCTION ADS - « Instruction des Autorisations du droit des sols »

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 038-243801255-20240620-D24\_063BIS-DE



DEPENSES du service

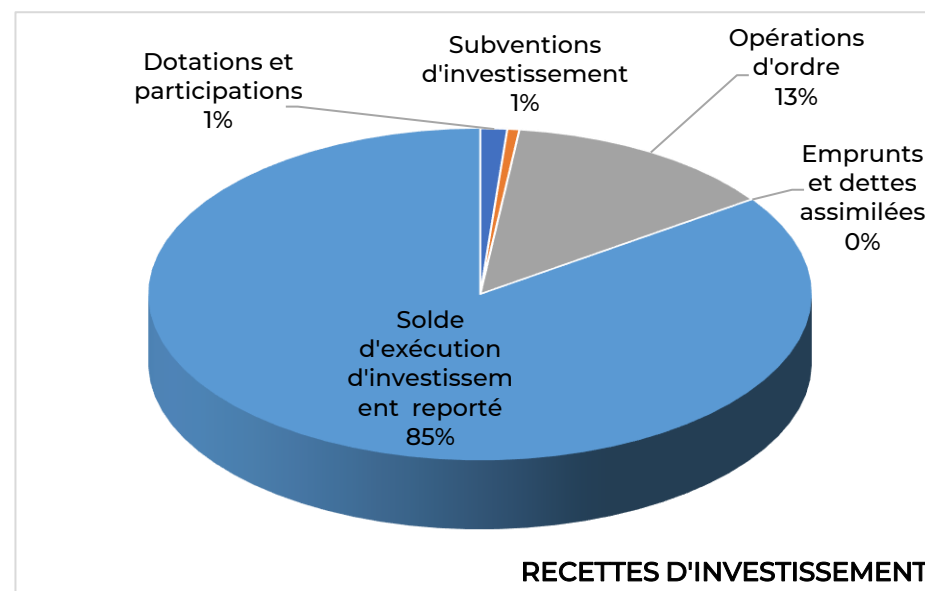
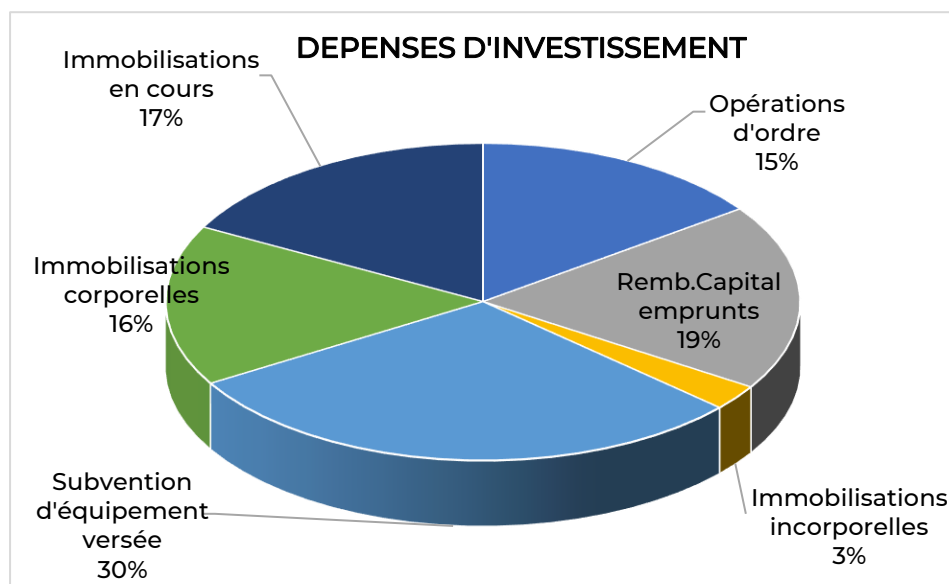
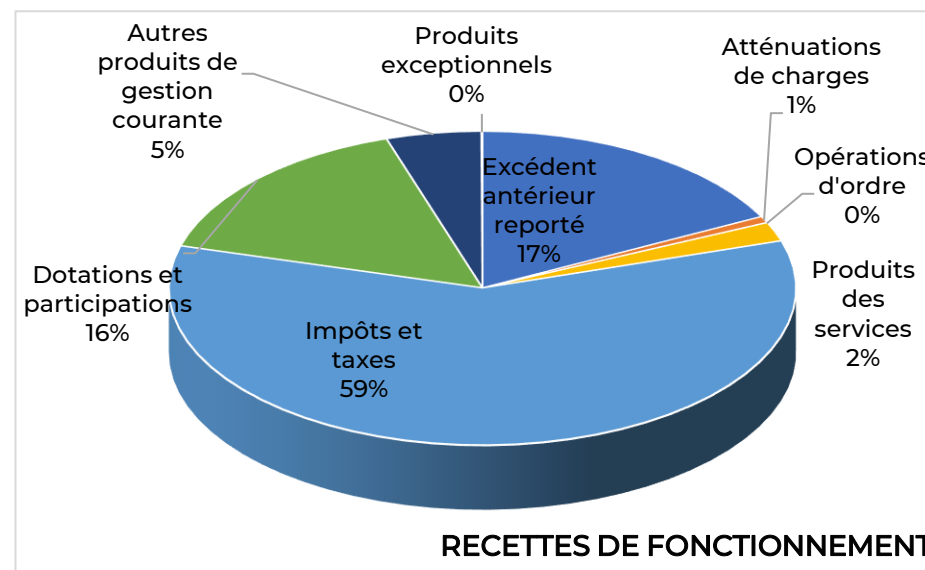
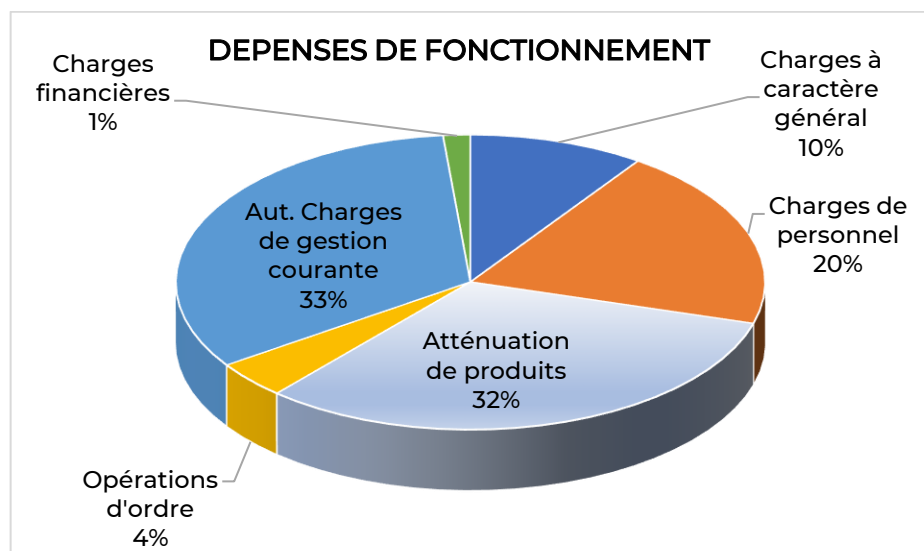
NATURE DEPENSES	libellé	CHARGES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	CHARGES ANNUELLES D'INVESTISSEMENT
Matériel de bureau	LOCATION MAINTENANCE IMPRIMANTE COPIEUR NB A4 A3	2 344,07	
	<b>Sous total Matériel de bureau</b>	<b>2 344,07</b>	<b>0,00</b>
Dépense courantes	FOURNITURES BUREAUX, AFFRANCHISSEMENT, DIVERS	2 077,86	
	<b>Sous total Dépenses courantes</b>	<b>2 077,86</b>	<b>0,00</b>
Frais d'instruction	INSTRUCTION INTERNE	69 907,39	
	PRESTA INSTRUCTION	4 122,59	
	<b>Sous total frais d'instruction</b>	<b>74 029,98</b>	<b>0,00</b>
Informatique	CONTRAT ABONNEMENT CADASTRE + AUTRE ABONNEMENT	250,00	
	LOGICIELS, INSTALLATION et FORMATION (DEMATERIALIZATION)		6 918,00
	LOGICIELS, INSTALLATION et FORMATION (DEMATERIALIZATION) SUITE		2 118,00
	LOGICIELS, INSTALLATION et FORMATION (DEMATERIALIZATION) SUITE		
	MAINTENANCE INETUM ANNEE 2023 <b>DONT DEMATERIALIZATION</b>	4 580,14	
	HEBERGEMENT INETUM ANNEE 2023 <b>DONT DEMATERIALIZATION</b>	3 094,81	
	Subvention ETAT pour dépenses DEMATERIALIZATION	0,00	
<b>Sous total Dépenses d'Informatique</b>	<b>7 924,95</b>	<b>9 036,00</b>	
		<b>86 376,86 €</b>	<b>9 036,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES ANNUELLES COMMUNES 2023</b>		<b>95 412,86 €</b>	
<b>DEPENSES ANNUELLES INDIVIDUALISEES PAR COMMUNE ( Appui juridique à individualiser + MAJ PLU)</b>		<b>2 484,00 €</b>	
<b>COUT TOTAL ANNEE 2023</b>		<b>97 896,86 €</b>	

RECETTES de facturation aux communes

COMMUNE	Montant FACTURATION du service commun « ADS »
BONNEFAMILLE	4 440
CHARANTONNAY	11 078
DIEMOZ	Sans objet
GRENAY	11 283
HEYRIEUX	22 243
OYTIER-SAINT-OBLAS	10 114
ROCHE	9 293
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	10 904
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	13 211
VALENCIN	5 332
	<b>97 898</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - DONNEES SYNTHETIQUES

### Graphiques



## Etat de la dette

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 038-243801255-20240620-D24\_063BIS-DE



Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2016	360 410,82 €	88 151,53 €	272 259,29 €	0,00 €	0,00 €	2 767 033,80 €
2017	1 209 006,74 €	109 181,48 €	1 099 825,26 €	0,00 €	0,00 €	5 477 742,84 €
2018	558 694,84 €	195 012,81 €	363 682,03 €	0,00 €	0,00 €	10 312 909,87 €
2019	661 837,38 €	210 155,94 €	451 681,44 €	0,00 €	0,00 €	10 129 227,84 €
2020	1 278 923,15 €	194 165,66 €	1 084 757,49 €	0,00 €	0,00 €	10 690 921,59 €
2021	853 241,37 €	174 664,33 €	673 384,54 €	5 192,50 €	0,00 €	9 606 164,10 €
2022	590 016,04 €	182 070,71 €	407 945,33 €	0,00 €	0,00 €	8 932 779,56 €
2023	589 665,59 €	209 654,93 €	380 010,66 €	0,00 €	0,00 €	8 524 834,23 €

### Ratios 2023 :

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	529,10	326,00
2	Produit des impositions directes/population	123,71	194,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	590,92	389,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	28,35	86,00
5	Encours de dette/population	333,01	204,00
6	DGF/population	32,61	49,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	20,76 %	40,80 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,05 %	88,90 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	4,80 %	22,10 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	56,36 %	52,40 %

L'analyse des finances communautaires démontrent que la situation financière de la Communauté de communes reste bonne à fin 2023 ; Cette situation est le fruit d'un volume de charges qui reste maîtrisé et d'une dynamique de recettes qui a permis d'absorber l'accroissement des dépenses.

La capacité de désendettement est également sous les ratios moyens à moins de 6 ans malgré la réintégration de l'encours du budget EHPAD dans le calcul des ratios.

D'un point de vue structurel, la dynamique de recettes reste supérieure à celle des dépenses, ce qui permet à la Communauté de gagner annuellement de la marge de financement à hauteur de 60 K€ (100 K€ si on imagine une dynamique de TVA/CVAE entre 2,5% et 3% par an)